



Reconduction d'UN CDI de 35h à 12h

Par **chris974**, le 12/08/2013 à 16:09

bonjour,

Ayant eu un CDI depuis le mois d'avril 2013 sur 35h. A un mois et demi de mon contrat, changement de gérant. La nouvelle direction me propose de re-signer un nouveau contrat de 12h par semaine, c'est à dire de 2h par jour.

QUELS SONT MES DROITS, ET QUE DOIS JE FAIRE???

MERCI POUR VOS REPONSES

Par **Lag0**, le 12/08/2013 à 16:18

Bonjour,

Le repreneur reprend les contrats en l'état.

Vous n'avez aucune obligation de céder à cette demande.

Par **pat76**, le 16/08/2013 à 16:13

Bonjour

Suivez le conseil de Lago et refusez toute modification de votre contrat initial. Soit votre nouvel employeur reconduit le contrat de 35 heures soit il vous licencie économiquement en

cas de refus de votre part de la modification de votre contrat.